

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00009

Numéro SIREN : 340 881 473

Nom ou dénomination : A3 COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003144

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL A 3 COMMUNICATION		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		905 route du Fay		69430 MARCHAMPT	
SIRET		3 4 0 8 8 1 4 7 3 0 0 0 3 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	73 146	030	61 192
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	73 146	048	61 192
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	728	052	728
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	6 055	070	111
	Autres* (3)	072	11 168	074	11 168
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	39 666	086	39 666
	Charges constatées d'avance*	092	131	094	131
	Total II	096	57 747	098	111
Total général (I + II)		110	130 893	112	61 303
				Exercice N NET	
				1	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	13 720		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 372		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	25 353		
	Report à nouveau	134	-16 017		
	Résultat de l'exercice	136	240		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	24 668		
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	135		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 027		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 40 502)	172	41 760		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	44 922		
Total général (I + II + III)		180	69 590		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A 3 COMMUNICATION**Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 0 0 9 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215	214		
		services *	intracommunautaires	217	218 19 463		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230 22		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 19 485		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 6 877		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 306		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)				242 9 687		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 341)				244 341		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254 1 948		
	Dotations aux provisions				256 55		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262 5		
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	300				
Total des charges d'exploitation (II)					264 19 219		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 266		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290 8		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306 34		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310 240		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 240	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324 34				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquedecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352 274 354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * 46 dont imputés sur le résultat :				360 46		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370 228 372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SARL A3 COMMUNICATION
905 Route du Fay
69430 MARCHAMPT
RCS Villefranche B 340 881 473

EXERCICE 2022-2023
PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2024

Approbation des comptes arrêtés au 30/09/2023
Affectation des résultats
Rémunérations

Les associés présents, l'assemblée peut valablement délibérer.
Suite aux échanges et propositions, vote des résolutions suivantes :

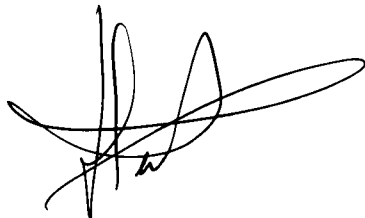
1/ L'Assemblée Générale approuve le rapport de la gérance sur l'exercice clos le 30/9/2023, et lui donne quitus entier et définitif.
Résolution adoptée à l'unanimité.

2/ Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 font ressortir un bénéfice de 240 €.
Affectation : report à nouveau créditeur : 240 €.
Résolution adoptée à l'unanimité.

3/ L'Assemblée Générale approuve l'absence totale de rémunération de la gérance au titre de l'exercice clos le 30/09/2023. La Gérance est exercée à titre bénévole depuis le départ à la retraite du gérant. L'Assemblée Générale décide que la gérance continuera bénévolement et sans aucune rémunération. Les frais divers engagés par les associés sont pris en charge et affectés selon le barème de l'administration fiscale en vigueur.
Résolution adoptée à l'unanimité.

4/ L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités de dépôt des comptes de l'exercice au Greffe du Tribunal de Commerce.
Résolution adoptée à l'unanimité.

Valérie MESSÉANT



Roger PARSEIHIAN

